Image not found or type unknown

Absence régularisation charges locatives

Par **Elley**, le **08/02/2020** à **18:47**

Bonjour,

Je suis locataire depuis un certain nombre d'années et la dernière régularisation de charges date de 2010.

J'ai relancé mon bailleur plusieurs fois mais rien est fait.

Si j'ai bien compris, selon la loi, il peut régulariser les trois dernières années. Qu'en est-il des autres années ? Suis-je en droit de lui demander le remboursement INTEGRAL des provisions versées car non justifiées ?

C'est un peu flou pour moi, si vous pouviez m'éclairer ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés